

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
du 28 janvier 2012**

---

L'an deux mille douze, le vingt-huit du mois de janvier, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

**Etaient présents** : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Patrick LUFLADE, Jean-Louis DARTEYRE, Alain CLECH, Christine LUSSAC, Matthieu FAU-NOUGARET, Elsa BOUTOULLE.

**Absents excusés** : Francis DARTEYRE, Jean-Marc LABBE, Sylvie CAILLIEU.

Monsieur Marc LABADIE est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter un point relatif au SIAEPA et un point relatif au litige avec Madame de GORINO épouse FRANC à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR** :

- 2012-01-01 – *Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2011*
- 2012-01-02 – *Règlement de formation du personnel communal*
- 2012-01-03 – *Compte Administratif 2011 – Budget principal*
- 2012-01-04 – *Affectation du Résultat de fonctionnement 2011 – Budget Principal*
- 2012-01-05 – *Compte Administratif 2011 – Budget Irrigation*
- 2012-01-06 – *Affectation du Résultat de fonctionnement 2011 – Budget Irrigation*
- 2012-01-07 – *Comptes de Gestion 2011*
- 2012-01-08 – *Contrat de prestations de services pour la surveillance et l'entretien de la station et du réseau d'irrigation,*
- 2012-01-09 – *Délégations aux commissions CDC et Syndicats*
- 2012-01-10 – *Convention d'occupation des terres agricoles*
- 2012-01-11 – *Point travaux salle des fêtes*
- 2012-01-12 – *Repas des Aînés 2012*
- 2012-01-13 – *Litige avec Madame de GORINO épouse FRANC,*
- 2012-01-14 – *Comptes-rendus des réunions des syndicats et des commissions de la CDC*
- 2012-01-15 – *Questions diverses*

<b>2012-01-01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 DECEMBRE 2011</b>
--

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2011 est adopté à l'unanimité.

<b>2012-01-02 – REGLEMENT DE FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL</b>
--

Le Maire présente le projet de règlement de formation fixant les modalités de mise en œuvre de la formation des agents de la collectivité, dans les conditions prévues par le statut de la fonction publique territoriale.

Ce document sera adressé au Centre de Gestion pour avis du Comité Technique Paritaire.

**2012-01-03 – COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – BUDGET PRINCIPAL**

Le compte administratif 2011 du Budget Principal, laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 20.184,12 € et un excédent d'investissement de 12.007,27 €, est adopté à l'unanimité.

**2012-01-04 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2011 - BUDGET PRINCIPAL.**

En application de l'instruction budgétaire M 14, le conseil municipal délibère sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent et des résultats antérieurs non affectés ;

**\* Résultat de fonctionnement à affecter :**

- Résultat exercice	:	+ 20.184,12 €
- Résultat reporté	:	+ 34.483,19 €
- Résultat de clôture	:	+ <b>54.667,31 €</b>

**\* Besoin de financement en investissement :**

- Résultat de l'exercice	:	+ 12.007,27 €
- Résultat reporté	:	- 16.318,03 €
- Résultat cumulé	:	- <b>4.310,76 €</b>
- Reste à réaliser Dépenses	:	50.862,00 €
- Reste à réaliser Recettes	:	119.000,00 €
- Solde des RAR	:	+ <b>68.138,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent comptable de la façon suivante :

➤ En déficit reporté à la section d'investissement	:	4.310,76 €
➤ En excédent reporté à la section de fonctionnement	:	54.667,31 €

**\* Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

- Section de fonctionnement :		
- R002 excédent de fonctionnement reporté	:	54.667,31 €
- Section d'investissement :		
- D001 déficit d'investissement	:	4.310,76 €

**2012-01-05 – COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – BUDGET IRRIGATION**

Le compte administratif 2011 du Budget Irrigation, laissant apparaître un déficit de fonctionnement de 9.474,42 € et un déficit d'investissement de 835,98 €, est adopté à l'unanimité.

**2012-01-06 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2011 - BUDGET IRRIGATION.**

En application de l'instruction budgétaire M 14, le conseil municipal délibère sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent et des résultats antérieurs non affectés ;

**\* Résultat de fonctionnement à affecter :**

- Résultat exercice	:	- 9.474,42 €
---------------------	---	--------------

- Résultat reporté	:	+ 33.208,42 €
- Résultat de clôture	:	+ 23.734,00 €

**\* Besoin de financement en investissement :**

- Résultat de l'exercice	:	- 835,98 €
- Résultat reporté	:	+ 16.397,50 €
- Résultat cumulé	:	+ 15.561,52 €
- Reste à réaliser Dépenses	:	0,00 €
- Reste à réaliser Recettes	:	0,00 €
- Solde des RAR	:	+ 0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent comptable de la façon suivante :

➤ En déficit reporté à la section d'investissement	:	15.561,52 €
➤ En excédent reporté à la section de fonctionnement	:	23.734,00 €

**\* Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

- Section de fonctionnement :		
- R002 excédent de fonctionnement reporté	:	23.734,00 €
- Section d'investissement :		
- D001 déficit d'investissement	:	15.561,52 €

**2012-01-07 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2011**

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**2012-01-08 – CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN DE LA STATION ET DU RESEAU D'IRRIGATION**

Le Maire présente la proposition de contrat de prestations de services pour la surveillance et l'entretien de la station et du réseau d'irrigation.

Les prestations réalisées par le SIAEPA dans le cadre de ce contrat sont les suivantes :

- Mise en service des installations après arrêt prolongé de l'hiver
- Visites périodiques et systématique de maintenance de la station de pompage et de surpression pendant la période d'irrigation
- Mise hors service pour hivernage

Les prestations visées dans le présent contrat ne comprennent pas les opérations de renouvellement du matériel appartenant à la commune, la vérification annuelle des installations électriques qui doit être réalisée par un organisme agréé, le nettoyage de la bache, la fourniture de l'électricité et la fourniture éventuelle des engins de levage et de l'équipement nécessaire pour la pose et la dépose des groupes de prise en rivière et de la station.

Le Maire présente ensuite les modalités et les conditions d'exécution du contrat. La prestation forfaitaire annuelle s'élève à la somme de 4.096,00 € HT à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de contrat de prestations de services pour la surveillance et l'entretien de la station et du réseau d'irrigation du SIAEPA de la Région de Castets-en-Dorthe et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

#### **2012-01-09 – DELEGATIONS AUX COMMISSIONS CDC ET SYNDICATS**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir certaines délégations aux commissions CDC et Syndicats afin que la commune soit représentée.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré nomme :

- à la commission 3 de la CDC – Développement économique :
  - LABADIE Marc : délégué titulaire
  - DARTEYRE Jean-Louis : délégué suppléant
  
- Au Syndicat des Gens du voyage :
  - DARTEYRE Francis délégué titulaire
  - LUFLADE Patrick : délégué suppléant

#### **2012-01-10 – CONVENTION D'OCCUPATION DES TERRES AGRICOLES**

Le Maire présente les demandes de Monsieur Jonathan PERRIN demeurant à FARGUES et de Monsieur Arnaud GARBAY demeurant à SAINT LOUBERT, relatives au remplacement de Madame DARTEYRE Anne-Marie pour la location des terres agricoles de la commune sises à « Benquet » cadastrées ZA n° 127.

Il demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de louer les terres agricoles appartenant à la commune de Saint-Loubert à Monsieur Arnaud GARBAY demeurant à Saint-Loubert lieu dit « Le Carpe », fixe l'indemnité annuelle à 140,00 € l'hectare et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

#### **2012-01-11 – POINT TRAVAUX SALLE DES FÊTES**

Le Maire présente les nouveaux plans fournis par l'architecte. Quelques modifications sont encore à apporter et ensuite le permis de construire pourra être déposé.

#### **2012-01-12 – REPAS DES AÎNES**

La date retenue est le 25 mars 2012. Des propositions de repas seront demandées à « la Gargouille à Frédouille » comme l'année passée. Chacun est chargé de réfléchir à des propositions d'animation.  
Le repas sera ouvert comme les années passées à tous les habitants de la commune moyennant le versement du prix du repas.

#### **2012-01-13 – LITIGE AVEC MADAME DE GORINO EPOUSE FRANC**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'accord de Madame FRANC pour la cession à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle cadastrée ZD n° 29 au lieu dit "Le Château" à Castets-en-

Dorthe (environ 150 m<sup>2</sup>) où est implantée la station d'irrigation appartenant à la commune de Saint-Loubert et la prise en charge par la commune des frais d'arpentage et d'acte notarié.

Il présente ensuite le courrier de Maître DUPRAT relatif au litige engendré par la signature, effectuée à tort par la commune de Saint-Loubert, d'une convention de servitude avec Gironde Numérique pour le passage de la fibre optique sur cette même parcelle.

Maître DUPRAT signifie les dernières prétentions d'indemnisation de Madame FRANC, celle-ci se contenterait d'une indemnisation de l'ordre de 500,00 € en dédommagement.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte :

- d'acquérir la partie de la parcelle cadastrée ZD n° 29 au lieu dit "Le Château" à Castets-en-Dorthe (environ 150 m<sup>2</sup>) correspondant à la zone d'implantation de la station d'irrigation appartenant à la commune de Saint-Loubert à Madame FRANC pour l'euro symbolique.
- la prise en charge par la commune des frais d'arpentage et d'acte notarié.
- d'indemniser Madame FRANC à concurrence de 500 € pour la signature d'une convention de servitude avec Gironde Numérique effectuée à tort pour le passage d'un câble de fibre optique sur cette même parcelle.

et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour l'acquisition et l'indemnisation.

#### **2012-01-14 – COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS DE LA CDC**

- CDC – Bibliothèques : Christine LUSSAC fait le point des réalisations 2011. Le bilan est positif : plus d'abonnés et plus de bénévoles. Le terrain pour la construction de la médiathèque a été acheté.
- Conseil communautaire : Marc LABADIE retrace les décisions concernant la zone de Mazères (ventes de terrain, travaux de réseaux supplémentaires, ...), à ce jour, 50 % des lots sont vendus ou réservés. Une modification des statuts de l'office du tourisme est à envisager du fait de la fusion avec Podensac.
- SCOT : Pierre DIENER présente au Conseil Municipal le contenu des réunions de travail auxquelles il participe : dans une première étape, plusieurs journées de formation des élus en étudiant des SCOT existants, puis réflexion et définition du SCOT Sud Gironde.

Christine LUSSAC quitte la salle pour satisfaire à des obligations personnelles.

#### **2012-01-15 – QUESTIONS DIVERSES**

- Echelle : Le Maire présente un devis pour l'achat d'une échelle transformable. Il s'élève à la somme de 575,12 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord.
- Travaux chalet : Le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec les locataires qui souhaitent la création d'une fenêtre dans les WC du logement et de la fermeture de l'accès à la porte d'entrée. Le Conseil Municipal refuse d'effectuer ces travaux.

- Courrier de Monsieur GAURY Jean-Frédéric : Le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception d'un courrier de Monsieur GAURY relatif à l'entretien du chemin d'accès à sa propriété. Un rendez-vous lui sera proposé afin de trouver une solution.
- Litige Commune/Franc DE GORINO : Le Maire présente le courrier de Maître DUPRAT l'informant des prétentions d'indemnisation de Madame FRANC, celle-ci se contenterait d'une indemnisation de l'ordre de 500,00 €. Le Conseil Municipal accepte cette proposition. Le Maire et Francis DARTEYRE feront part de cette décision à l'avocat lors de leur rendez-vous du 30 janvier prochain.
- Présentation de la boucle du tour cycliste du Pays de Langon organisé par le Vélo Club du Pays de Langon qui aura lieu le 3 mars 2012.
- Locations de la salle des fêtes : Elsa BOUTOULLE souhaiterait que le Conseil Municipal revoie le règlement de location de la salle des fêtes. Chacun est chargé d'y réfléchir pour la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.50.